



Normes déontologiques des fournisseurs

Cisco Systems, Inc. s'engage à respecter les normes les plus strictes de qualité des produits et d'intégrité commerciale dans ses rapports avec clients et fournisseurs. Par conséquent, tous les fournisseurs et les employés de Cisco Systems, Inc. qui travaillent avec eux doivent observer les normes les plus rigoureuses d'honnêteté, d'équité et d'intégrité personnelle. Pour préserver la réputation de notre société, il est essentiel d'observer des normes déontologiques au-delà de tout soupçon en respectant toutes les lois applicables et en évitant toute apparence de comportement inapproprié et de conflit d'intérêts.

Tous les fournisseurs de Cisco Systems, Inc. doivent manifester leur accord avec le code de déontologie suivant et appliquer ce code à toutes leurs relations avec Cisco Systems, Inc. afin d'assurer que leurs relations avec celle-ci respectent et soutiennent ces normes. Tout fournisseur n'ayant pas signé et renvoyé le formulaire 4 de certification du Code de déontologie de ce dossier risque d'être disqualifié et exclu de tout futur contact avec Cisco Systems, Inc.

De plus, le non-respect des dispositions de ce code risquerait non seulement de disqualifier un fournisseur comme source d'approvisionnement de Cisco Systems, Inc., mais aussi de l'exposer, ainsi que les personnes physiques impliquées, à de graves sanctions.

« Fournisseur » signifie toute société, firme ou autre entité qui vend, ou s'efforce de vendre, des biens ou services à Cisco Systems, Inc., y compris les employés, agents et autres représentants du fournisseur. Les questions concernant ce code peuvent être adressées au Service de déontologie de Cisco, qui peut être contacté de plusieurs façons :

Numéros de téléphone du Service de déontologie		
Région	Type d'appel	Numéro de téléphone et instructions
Amérique du Nord	Appel gratuit	(877) 571-1700
En dehors de l'Amérique du Nord	Appel en PCV	Dites à votre opérateur téléphonique local que vous souhaitez appeler les États-Unis à frais virés et donnez le numéro suivant : 770-776-5611 Lorsque l'opérateur vous demande votre nom, vous pouvez mentionner comme nom « Cisco Systems » si vous souhaitez rester anonyme.

Pour contacter le Service de déontologie par e-mail

Adresses électroniques du Service de déontologie	
Adresse électronique	Description
ethics@cisco.com	Envoyez un e-mail pour faire état de préoccupations ou poser des questions générales au Service de déontologie
cobc@cisco.com	Envoyez un e-mail pour poser des questions sur le Code de conduite ou pour signaler des violations possibles
auditcommittee@cisco.com	Envoyez un e-mail pour faire état de préoccupations au Comité d'audit de Cisco

Pour contacter le Service de déontologie par courrier ordinaire

Si vous voulez rester anonyme, vous pouvez écrire anonymement au Comité d'audit à l'adresse ci-dessous :

Cisco Systems, Audit Committee
105 Serra Way, PMB #112
Milpitas, CA 95035 (États-Unis)

Code de déontologie

1. Les fournisseurs de Cisco Systems, Inc. devront respecter l'ensemble des lois, règlements et politiques qui leur sont applicables et sont applicables à leurs relations avec Cisco Systems, Inc., notamment toutes les stipulations relatives aux marchés publics, applicables indirectement au fournisseur par l'intermédiaire de ses contrats avec Cisco Systems, Inc. Ceci comprend notamment les règles et règlements concernant les petite entreprises, les règles et règlements concernant la discrimination positive et l'égalité d'accès, et les règles concernant la suspension et l'exclusion de sociétés de tout contact commercial avec le Gouvernement des États-Unis.

2. Aucun fournisseur, y compris ses représentants ou employés, ne devra offrir à un employé de Cisco Systems, Inc. de pots-de-vin, de faveurs, de pourboires, d'invitations à des spectacles ou d'autres choses de valeur dans le but d'obtenir un traitement favorable de Cisco Systems, Inc. De même, les employés de Cisco Systems n'ont pas le droit de solliciter de tels avantages. Cette interdiction s'applique également aux membres de la famille immédiate des fournisseurs et des employés de Cisco Systems, Inc. Les employés de Cisco Systems, Inc. sont autorisés à accepter un cadeau s'il n'est pas offert dans le but d'obtenir un traitement favorable pour les fournisseurs, s'il ne donne pas l'apparence d'un pot-de-vin, d'une commission occulte, d'une gratification ou d'un type de paiement irrégulier, et si : (1) sa valeur n'est pas supérieure à 100 USD, (2) sa divulgation publique n'embarrasserait pas Cisco Systems, Inc., (3) son acceptation est conforme aux pratiques commerciales de Cisco Systems, Inc. et (4) l'acceptation de ce cadeau ne viole aucune loi applicable. De plus, il est interdit aux employés de Cisco Systems, Inc. d'accepter des actions dans le cadre de nouvelles émissions de fournisseurs de Cisco Systems, Inc.

3. Aucun fournisseur ne devra s'engager dans une relation financière ou autre avec un employé de Cisco Systems, Inc. créant un conflit d'intérêts pour Cisco Systems, Inc. Un conflit d'intérêts existe quand les intérêts matériels personnels d'un employé de Cisco Systems, Inc. sont incompatibles avec les responsabilités de son poste au sein de la société. De tels conflits doivent toujours être divulgués et corrigés. La simple apparence d'un conflit d'intérêts peut être préjudiciable pour Cisco Systems, Inc. et le fournisseur ; elle doit donc donner lieu à divulgation et approbation par la direction de Cisco Systems, Inc.
4. Les fournisseurs de Cisco Systems, Inc. ne devront pas s'engager dans des activités de postulation en collusion, de fixation illicite de prix, de discrimination des prix ou d'autres pratiques déloyales en violation des lois antitrust nationales ou locales.
5. Les fournisseurs de Cisco Systems, Inc. fourniront des produits conformes à tous égards aux stipulations de leurs contrats avec Cisco Systems, Inc., notamment, en particulier, toutes les stipulations concernant la qualité.
6. Les fournisseurs de Cisco Systems, Inc. devront notifier dans les meilleurs délais le Service de déontologie de Cisco Systems, Inc., au (877) 571-1700 de tout comportement inapproprié, ou apparemment inapproprié, d'employés de Cisco Systems, Inc.